Commune de Seyssel Haute-Savoie
République Française

ARRÊTÉ DU MAIRE N°297/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.2, 2213.1,
- le Code de la Route,

Considérant

- la demande de la société Alexis Muret du 16 novembre 2023 pour la rénovation de la maison située 8 Grande rue conformément au permis de construire n°PC07426923X0003.
- qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Du vendredi 17 novembre 2023 au lundi 15 janvier 2024, la société Alexis Muret est autorisée à stationner son véhicule au niveau du n°8 Grande rue nonobstant la zone bleue.

ARTICLE 2 – L'organisation de la réglementation temporaire sera à la charge de l'Entreprise Alexis MURET 10 route de Serrasson 74270 MUSIEGES.
La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.
L'entreprise sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation du 16 novembre 2023 au 15 janvier 2024
Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 3 - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels.
Ampliation sera adressée :

- à la société Alexis Muret, 10 route de Serrasson 74270 MUSIEGES
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre technique municipal
- au centre de secours de Seyssel.

MAIRIE DE SEYSSEL R.F. (Haute-Savoie)

A Seyssel, le 16 novembre 2023
Le Maire
Gérard LAMBERT